

# la lettre *aux* locataires

#93MONAMOUR

**L'association Mejless de Bobigny,  
Prix du Jury de #93monamour**

## CONSTRUIRE L'APRÈS COUPE DU MONDE

La victoire de l'équipe de France nous a tous remplis de joie et de fierté. Cette fierté est d'autant plus grande que c'est un jeune de la Seine-Saint-Denis, Kylian Mbappé, qui a largement contribué à la victoire des Bleus.

Je partage pleinement la joie des millions de Français. Cette effervescence autour de nos Bleus peut renforcer la cohésion nationale et améliorer le regard de la France vis-à-vis de ses quartiers populaires et de ses habitants. Cependant, à elle seule, elle ne suffira pas à transformer la vie dans nos quartiers.

Je continuerai ainsi de me battre pour le développement de la Seine-Saint-Denis et notamment obtenir de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine les moyens suffisants pour mener à bien les projets de rénovation urbaine.

**Stéphane Troussel**  
Président de Seine-Saint-Denis habitat



**Sélectionnée parmi les 717 photos publiées sur Instagram, la photo de l'association Mejless de Bobigny a reçu, le 28 juin dernier, le Prix du Jury de #93monamour, notre concours photo sur Instagram dans le cadre de la Semaine nationale des Hlm.**

Lors de la cérémonie de remise de prix, Manolo Mylonas, président du jury, aux côtés de Stéphane Troussel, président de l'Office, a précisé : « Le jury a particulièrement apprécié l'esthétique, le cadrage mais aussi l'histoire que cette image nous raconte. Ces trois garçons à la cité Paul Éluard de Bobigny sont tout à la fois ensemble et solidaires, mais il nous a semblé qu'ils regardent aussi avec détermination et énergie leurs avenir respectifs. »

Le prix du Public a été attribué à un jeune bondynois, @samy\_qlf93 sur Instagram, qui a su séduire une majorité d'internautes avec sa magnifique photo à découvrir au verso.

L'édition 2018 de notre concours est désormais terminée mais n'hésitez pas à poursuivre l'expérience en publiant vos photos #93monamour et continuez ainsi à poser un regard neuf et poétique sur notre département.



## BON PLAN DE L'ÉTÉ

Havres de verdure et de fraîcheur, les parcs départementaux de la Seine-Saint-Denis vous proposent tout l'été de nombreuses activités gratuites pour les petits et les grands. Pour en savoir plus : [parcsinfo.seinesaintdenis.fr](http://parcsinfo.seinesaintdenis.fr)

Le chiffre  
DUMOIS

1 204 

C'est le nombre de personnes qui suivent notre page Facebook @seinesaintdenishabitat. Rejoignez-la, nous y diffusons nos actualités, des conseils pratiques et les événements de votre quartier.

# DOSSIER : UN ÉTÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ

## #ENPRATIQUE

## Conseils et recommandations pour profiter de l'été

### Vous partez en congés ?

Durant vos vacances, pour éviter les sinistres et les consommations inutiles en votre absence, nous vous conseillons de :

- › Couper les alimentations en eau, en gaz et en électricité de votre logement ;
- › Vider votre congélateur et votre réfrigérateur.

### Envie de fête ?

La période estivale est souvent l'occasion d'inviter des proches à partager un moment convivial ou profiter de vos éventuels espaces extérieurs. Cependant, l'été n'est pas une raison pour troubler la tranquillité du voisinage et ne pas respecter le règlement intérieur de l'Office. Nous vous rappelons notamment ces règles de bon sens :

- › **L'utilisation des barbecues est prohibée** sur les balcons, les loggias ou les terrasses pour éviter de gêner vos voisins mais aussi prévenir les risques d'incendie dont les conséquences peuvent être dramatiques.
- › **Les bruits excessifs sont interdits.** Si les bruits sont gênants parce qu'ils durent longtemps, parce qu'ils sont très forts ou parce qu'ils se répètent fréquemment, ils constituent une infraction.



En cas de dérangement, la solution la plus simple avant d'engager une procédure judiciaire est d'aller voir votre voisin pour lui demander de faire moins de bruit. Une démarche amicale peut susciter une meilleure compréhension de sa part.

### Les bons gestes en cas de fortes chaleurs



Avec l'été apparaissent parfois les fortes chaleurs ou les canicules. Dans ces cas, pour préserver votre santé, nous vous recommandons, de suivre les conseils suivants :

- › Boire régulièrement de l'eau
- › Mouiller son corps et se ventiler
- › Maintenir son habitation au frais
- › Manger en quantité suffisante
- › Ne pas boire d'alcool
- › Éviter les efforts physiques
- › Donner et prendre des nouvelles de ses proches et voisins

Les personnes isolées âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap peuvent être recensées auprès de votre mairie afin qu'elles soient suivies en cas de vague de fortes chaleurs.

Pour en savoir plus : [gouvernement.fr/risques/canicule](http://gouvernement.fr/risques/canicule)

## #ENGAGEMENT

### Nous protégeons vos données personnelles



Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il vous donne des droits particuliers : droit d'accès à vos données personnelles, droit à l'information, droit de rectification, droit de vous opposer à un traitement, droit à la portabilité (le fait de disposer de toutes vos données en cas de départ par exemple), droit à la limitation (nous ne vous demandons que ce qui est légal et nécessaire) et droit d'être informés en cas de perte ou de divulgation de données (suite à une faille sur internet par exemple).

Soucieux de garantir la protection des données et la vie personnelle des locataires, l'Office a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD).

Pour toute question relative à l'usage de vos données personnelles, vous pouvez le contacter par mail [dpd@seinesaintdenishabitat.fr](mailto:dpd@seinesaintdenishabitat.fr) ou lui écrire à l'adresse suivante : **Seine-Saint-Denis Habitat Délégué à la Protection des Données, 10 rue Gisèle Halimi, 93000 Bobigny**

## #93MONAMOUR



Photo de @samy\_qlf93, Prix du Public de #93monamour.